

**Commission de suivi du site La Voulte-sur-Rhône****Compte-rendu de réunion**

**Date de la réunion :** 9 septembre 2015 à 10h30

**Lieu de la réunion :** Mairie de La Voulte-sur-Rhône (07)

**Participants****Collège « administration de l'Etat »**

Monsieur Paul-Marie CLAUDON,  
M. Eric MARTINS DE FREITAS

M. Olivier BOUVIER  
Madame Céline DAUJAN

Secrétaire Général de la préfecture de l'Ardèche  
SIDPC (Service Interministériel de Défense et  
Protection Civile) de l'Ardèche  
Directeur Adjoint UT07 DIRECCTE RA  
DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes  
Unité Territoriale Drôme-Ardèche

**Collège « collectivités territoriales »**

M. Bernard BROTTES

Maire de La Voulte-sur-Rhône

**Collège « exploitant »**

M. Gérard LENAIN  
Mme Géraldine LACASSE  
M. Pierre BOIS  
Mme Emilie BERTIN

Directeur Site EURECAT  
Responsable Environnement EURECAT  
Directeur général OCM  
Responsable HSE OCM

**Collège « Salariés »**

M. Fred PERRIN  
M. Sebastien DUMONT  
Mme Julie FLOURET  
M. Philippe WEBER

CE EURECAT  
CE EURECAT  
Responsable R&D OCM  
Maintenance OCM

**Collège « Riverains »**

Aucun représentant présent ce jour

**Personnalités qualifiées**

M. Alain LARATTA

Chef du service prévention – SDIS 07

**Participaient également à la réunion**

M. Pierre FUZIER  
M. Vivian GARAYT  
M. Sebastien WALTERSKI

Mme Céline FIASEK

Adjoint au maire de La Voulte-sur-Rhône  
Technicien SST EURECAT  
Chargé de mission délégué à la sécurité – Mairie de  
La Voulte-sur-Rhône  
Collaboratrice Maire de La Voulte-sur-Rhône

## Ordre du jour

---

- présentation des rôles et missions des CSS,
- présidence de la CSS,
- approbation du règlement intérieur
- choix des membres du bureau,
- présentation par EURECAT et ORRION CHEMICALS METALCHEM de leurs bilans annuels en matière d'environnement,
- questions diverses et identification des sujets à mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission.

# COMPTE-RENDU

## 1 Accueil

---

M. le secrétaire général ouvre la réunion et remercie les participants. Il rappelle l'objectif d'échanges d'informations dans un cadre interdisciplinaire de cette commission et souligne la cohérence à traiter les deux installations EURECAT et ORRION CHEMICALS METALCHEM au sein d'une même commission. L'installation de cette commission relève d'une obligation réglementaire et se réunira au minimum une fois par an (davantage si l'actualité le nécessite). Il relève l'importance de la transparence des échanges dans ce cadre. Enfin, il évoque une dimension complémentaire de sécurité publique liée à ces installations concernant la protection contre le risque terroriste.

M. le maire de la Voulte-sur-Rhône souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de la commission. Il souligne également l'intérêt de cette commission.

## 2 présentation des rôles et missions des CSS;

---

Mme Daujan effectue une présentation des principaux rôles et missions des CSS ainsi que des principes de fonctionnement. Les documents à l'appui de la présentation seront mis en ligne sur le site Internet [www.css-rhonealpes.com](http://www.css-rhonealpes.com).

M. le directeur de la société EURECAT interroge sur le fait que les modifications, évolutions des sociétés sont présentées à la commission dans un but simplement d'information. Mme Daujan précise qu'il s'agit bien d'une information de la commission, libre à elle toutefois d'émettre un avis dans certains cas ; l'avis de la CSS est obligatoire dans le cas des PPRT. M. le secrétaire général souligne l'importance du dialogue, cette instance étant la seule qui le permet.

## 3 présidence de la CSS;

---

M. le secrétaire général propose que le préfet assume la présidence de la commission dans le cadre du lancement de la démarche, un passage de relais pouvant être envisagé par la suite.

**Les membres de la CSS approuvent cette proposition.**

## 4 approbation du règlement intérieur

---

Mme Daujan effectue une présentation du contenu du règlement intérieur. Aucune question particulière n'est soulevée par les membres de la CSS.

M. le secrétaire général soumet le règlement intérieur au vote. **Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.**

## 5 choix des membres du bureau

---

Le collège non représenté (riverain) sera consulté par écrit.  
Les autres collèges désignent les membres suivants pour le bureau :

**Collège Salariés** : M. Sébastien Dumont, CE Eurecat

**Collège Exploitant** : M. G. Lenain, directeur EURECAT

**Collège élus** : M. B. Brottes, maire de La Voulte-sur-Rhône (avec l'appui de M. Walterski, chargé de mission délégué à la sécurité à la mairie de La Voulte-sur-Rhône)

**Collège Administration** : M. le préfet ou son représentant

## 6 présentation par EURECAT et ORRION CHEMICALS METALCHEM de leurs bilans annuels en matière d'environnement

---

### Présentation de la société EURECAT

M. Lenain effectue la présentation du bilan de la société EURECAT. Les documents à l'appui de la présentation seront mis en ligne sur le site Internet [www.css-rhonealpes.com](http://www.css-rhonealpes.com).

La société EURECAT emploie environ 450 personnes dans le monde et 150 personnes à La Voulte-sur-Rhône. Son activité s'inscrit dans le cycle « produit » des catalyseurs du raffinage (catalyseurs utilisés pour la fabrication des essences, diesels...). Les catalyseurs font l'objet de cycles de régénération et d'un recyclage en fin de vie (préparation du produit en vue d'un recyclage des métaux qu'il contient) ; l'activité participe donc pleinement à l'économie circulaire. Une étape d'activation des catalyseurs est également effectuée sur le site. L'activité du site a démarré dans les années 80. Le chiffre d'affaires 2014 a été de 46M€ et le résultat de 5M€.

Eurecat a connu 3 accidents de travail en 2014 (déplacement, maintenance et intoxication). Sur le plan de la qualité 4 réclamations clients sont intervenues, aucune plainte sur le plan environnemental (historiquement des plaintes avaient été émises concernant des problématiques bruit et odeurs) n'a été enregistrée. Eurecat rappelle qu'un numéro vert est en place pour tout signalement.

Les résultats environnementaux montrent les éléments suivants :

- **sur les rejets aqueux**, quelques dépassements ponctuels liés à des essais ont eu lieu, mais les résultats mensuels sont en deçà des limites de l'arrêté et en amélioration (DCO – demande chimique en oxygène et métaux), notamment au regard d'un travail fait en amont sur les produits reçus ; l'installation d'un filtre supplémentaire est en cours (pour le traitement des métaux et matières en suspension) ; les volumes de rejets sont de l'ordre de 10/12m<sup>3</sup>/h. Les enjeux concernent la poursuite du travail de diminution en DCO, la vérification de la performance du filtre à sable et la réduction pérenne des rejets de nickel.

- concernant les **rejets atmosphériques**, des unités de lavage de gaz qui éliminent 99 % des matières toxiques (notamment dioxyde de soufre, poussières) sont en place. Ces émissions n'avaient historiquement pas montré de dépassement, mais les résultats 2014/2015 sont plus mitigés sur le SO<sub>2</sub> et les poussières ; les rejets de composés organiques volatils sont par contre tous conformes au regard d'un travail collaboratif menés entre la production, la recherche, la maintenance... Il faut noter qu'une sévèrisation des valeurs limites est intervenue, des études sont donc en cours pour ré-examiner les paramètres de fonctionnement des installations de traitement.

- la gestion des **déchets issus de la production** conduit à 1/3 des déchets envoyés en valorisation matière, 1/3 en valorisation énergétique, et 1/3 en décharge. L'exploitant n'a en effet pas trouvé de solution de valorisation pour les déchets issus du traitement des eaux.

- les dernières mesures de **bruit** réalisées en 2015 ont montré des résultats comparables à l'historique ; les nuisances vis-à-vis de l'immeuble avaient été traitées et aucun signalement n'a été effectué (plus de plainte depuis 2012).

- sur le plan des **risques**, l'étude de dangers finalisée va être remise à l'inspection. Elle montre qu'il n'y a pas de scénario sortant des limites de propriétés, à la suite des mesures prises de réduction du risque à la source ; le travail est en cours sur toutes les dispositions applicables aux sites seveso (gestion des mesures de maîtrise des risques, suivi du vieillissement des installations)

M. le secrétaire général questionne EURECAT sur l'échéance de mise en œuvre des actions correctives vis-à-vis des rejets atmosphériques. M. Lenain précise qu'il n'est pas identifié à ce stade un investissement spécifique, mais un premier travail sur les paramètres opérationnels dont on espère observer des résultats rapidement est effectué. En parallèle les investissements sont étudiés et il est estimé que les rejets seront maîtrisés à échéance de 6 mois. M. le secrétaire général demande à ce que les éléments calendaires soient intégrés dans la présentation finale qui sera transmise pour mise en ligne.

M. Walterski souhaite avoir des précisions sur les stockages extérieurs, y compris sur le site CICO et sur certains stockages effectués en big-bags. M. Lenain et Mme Lacasse indiquent que l'ensemble des stockages extérieurs correspondent à des catalyseurs à traiter ; les produits en big-bags sont ceux qui ne présentent pas de risque d'auto-échauffement (capacité de certains produits à « braiser » au contact de l'air et à émettre des produits toxiques).

M. le secrétaire général interroge sur la connaissance des installations par le SDIS et sur les principaux risques existants sur le site. M. Laratta souhaite des précisions sur l'actualisation du plan d'opération interne (POI). Mme Lacasse et M. Lenain précisent que l'équivalent d'un POI existe sur le site depuis plusieurs années. Les phénomènes dangereux susceptibles de survenir concernent le risque incendie (feu de palette, cuve de white spirit), l'explosion (présence de gaz naturel) et l'auto-échauffement des produits, pour lequel il est démontré dans l'étude de dangers qu'il ne peut conduire à un risque pour la population. Le POI est régulièrement mis à jour et envoyé au SDIS, il n'y a pas de plan ETARE défini.

M. Laratta interroge sur la capacité de rétention des eaux incendies. Mme Lacasse précise que cette problématique est toujours en cours d'étude.

### **Présentation de la société OCM**

M. Bois effectue la présentation de la société Orrion Chemicals Metalchem. Les documents à l'appui de la présentation seront mis en ligne sur le site Internet [www.css-rhonealpes.com](http://www.css-rhonealpes.com).

L'activité de la société concerne la fabrication de sels métalliques de haute pureté et de haute performance ; les applications se trouvent dans les secteurs de la catalyse, des batteries, des produits bio-sourcés, des pigments... Il souligne l'importance du travail sur l'économie circulaire tel qu'Eurecat le pratique au regard du contexte stratégique de l'approvisionnement en métaux. La politique d'innovation de la société s'inscrit dans une démarche de co-innovation en lien avec les clients et les champs applicatifs. Il reprend l'historique de l'usine, installée à la Voulte en 1980, et reprise par OCM en 2009 et présente le site (présentation des équipements, laboratoire et installations de traitement, organisation). Le traitement des effluents atmosphériques est un enjeu prioritaire du site : les équipements en place sont en capacité de traiter 99,9 % du flux brut (de l'ordre de 2t/h), mais les 0,1 % restant (environ 2kg/h) sont encore problématiques.

M. Bois présente le groupe Orrion Chemicals ; il indique qu'une joint-venture a été créée en début d'année avec Jinwang et que cette dernière devrait reprendre le site de la Voulte. Le management de l'usine ne sera à terme plus effectué par M. Bois, après une période de transition.

M. Bois conclut sur la politique QHSE (qualité, hygiène, sécurité environnement) d'OCM qui vise la protection durable de l'environnement et la maîtrise des impacts, les enjeux essentiels du site se situant au niveau de rejets de métaux pour les rejets aqueux, des oxydes d'azote pour les rejets atmosphériques, de la gestion des risques accidentels, et de la valorisation des déchets. Le site est certifié ISO 9001 et a obtenu en juillet 2015 sa certification ISO 14001.

M.Fuzier interroge la société sur la réduction des risques prévue sur le site (mise en place d'un catch-tank, équipement destiné à recueillir le mélange réactionnel qui s'échapperait par le disque de rupture du réacteur en cas d'emballement thermique et à rejeter les effluents en hauteur).

M. Bois précise que les objectifs de mise en conformité demeurent les mêmes et que, concernant le catch-tank, le bon de commande a été signé et l'équipement est en cours de fabrication. En cas de retard par rapport à la prescription de l'arrêté préfectoral, les réactions de nitration seront suspendues.

Mme Daujan ajoute que cet équipement a bien été prescrit par arrêté préfectoral à échéance de novembre 2015 et que l'inspection des installations classées s'assurera de sa mise en œuvre ; à défaut, les dispositions du code de l'environnement pourront être appliquées (arrêté de mise en demeure, consignation, astreinte, suspension de fonctionnement des installations concernées ...).

Un échange intervient entre les membres de la CSS sur la gestion du risque de malveillance. M. Bois souhaite que ce type d'échanges puisse se renouveler en CSS, cette instance permettant de rassembler les acteurs concernés. M. le secrétaire général souligne également la nécessité d'un espace de discussion sur ces sujets et retient plutôt un format spécifique, la fréquence des réunions CSS n'étant pas forcément adaptée à ce débat. M. Martins de Freitas précise qu'une réunion est programmée le 28/9.

Mme Bertin poursuit la présentation d'OCM sur son bilan environnemental. Un document est remis aux participants.

- Concernant les **rejets atmosphériques**, un arrêté de mise en demeure a été pris imposant le respect des valeurs limites (échéance du 5/05/2015) ; des travaux ont été réalisés sur l'installation de traitement des gaz par ajout d'un condenseur en avril 2015, 2 autres devant être installés par la suite. Les mesures réalisées la semaine dernière montrent toutefois que le premier condenseur ne suffit pas à atteindre la conformité, les autres devant être installés pour permettre l'équilibre de l'installation de traitement. Une plainte avait été reçue pour un dégagement important d'oxydes d'azote juste après l'installation du condenseur ; il s'avère que la restitution du chantier avait été incomplète (vannes restées fermées) ce qui a généré les rejets. Des mesures correctives ont été prises sur la gestion des restitutions de chantier.

- concernant les **rejets aqueux**, les valeurs limites sont présentées ; compte-tenu des émissions importantes en nitrates, l'agence de l'eau a demandé la mise en place d'un système d'auto-surveillance ; il est souligné également la forte montée de la redevance agence de l'eau (multiplication par 6 en 4 ans en raison de la modification de l'assiette de calcul), impactant fortement les entreprises. Un important chantier d'amélioration de la station a permis une forte réduction des émissions en métaux, même si subsistent quelques pics d'émission. M. Bois précise que ces pics résultent pour beaucoup de problèmes de pilotage de la station et que des progrès sont encore à réaliser. Il souligne que la production a été multipliée par 4 entre 2010 et 2014, mais que les émissions ont été réduites en parallèle.

- des **déchets** issus du précédent exploitant (boues de la station d'épuration et déchets de laboratoire) sont présents sur le site. Une solution de valorisation a été trouvée pour les boues avec une société en Belgique (35t traitées pour l'instant sur environ 200t) ; l'élimination des déchets de laboratoire a été engagée.

- vis-à-vis du **bruit**, une campagne est prévue fin 2015, début 2016 ; aucune plainte n'a été enregistrée.

M. le secrétaire général interroge OCM sur l'échéance de mise en place des condenseurs complémentaires pour le traitement des rejets atmosphériques. M. Bois précise que les bons de commandes sont prêts, mais que le financement prévu était associé au statut de la société (PME) ; c'est donc la société Jinwang qui devra engager l'investissement complémentaire (100 à 130k€), une fois la reprise effectuée.

## **7 questions diverses et identification des sujets à mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission**

---

Aucune autre question particulière ou sujet spécifique à mettre à l'ordre du jour d'une prochaine commission n'est identifié par les membres de la CSS.

## **8 Conclusions**

---

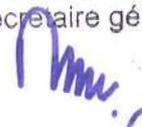
M. le maire de la Voulte-sur-Rhône remercie les exploitants pour la relation de confiance mise en place et indique que les élus restent disponibles.

En l'absence d'autres questions, M. le secrétaire général remercie l'assemblée et conclut la réunion.

Les présentations seront prochainement placées sur le site Internet [www.css-rhonealpes.com](http://www.css-rhonealpes.com) avec le compte-rendu approuvé.

Le secrétaire général de l'Ardèche,  
président de la CSS,  
Paul-Marie CLAUDON

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,



Paul-Marie CLAUDON